



RELEVÉ DE DÉCISIONS

Réunion du Comité syndical Formation Plénière

Séance du 7 avril 2022

Présidence : M. Stéphane RODIER.

Présents ou représentés : 42 sur 70

Conformément à l'article 10 V de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est fixé au tiers des membres présents.

Etaient présents : 30 délégués - soit 70 voix :

Conseil régional (3 délégués - 30 voix) : M. Renaud DAUMAS, Mmes Elisabeth BRUSSAT, Myriam FOUGERE.

Conseils départementaux (2 délégués - 10 voix) :

-Haute-Loire : M. Bernard BRIGNON.

-Puy-de-Dôme : Mme Aude BURIAS.

EPCI (5 délégués - 10 voix) : MM. Thomas BARNERIAS, Daniel FORESTIER, Mmes Nathalie MARIN, Corinne MONDIN, Martine MUNOZ.

Communes (19 délégués - 19 voix) : MM. Tony BERNARD, Mathieu CAPITAINE, Jean-Robert CHAIZE, Michel GONIN, Guy GORBINET, Gérard LECOQ, Dominique MAYET, Stéphane RODIER, Dominique SEGUIN, Mmes Claude ARTAUD, Eliane AUBERGER, Agnès GRANGEVERSANNE, Christine BATISSON, Nathalie BOUDOUL, Chantal FACY, Valérie LE POSTEC, Patricia LECLERCQ, Valérie MONTEIL, Christiane SAMSON.

Président formation SCoT (1 délégué - 1 voix) : M. Bernard LORTON.

Ont donné pouvoir : 12 délégués - soit 37 voix :

Conseil régional (1 pouvoir - 10 voix) : M. Jean-Pierre TAITE à Mme Elisabeth BRUSSAT.

Conseils départementaux (3 pouvoirs - 18 voix) :

-Puy-de-Dôme : Mme Pascale BRUN à Mme Aude BURIAS, Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS à M. Bernard BRIGNON, M. Michel SAUVADE à M. Bernard BRIGNON.

EPCI (1 pouvoir - 2 voix) : M. Philippe MEYZONET à M. Daniel FORESTIER.

Communes (7 pouvoirs - 7 voix) : M. Bernard BERAUD à Mme Christine BATISSON, Mme Julie CHALLET à M. Stéphane RODIER, M. Eric DUBOURGNOUX à Mme Christiane SAMSON, Mme Daphné DUPREZ à M. Tony BERNARD, M. Simon DURUPT à Mme Eliane AUBERGER, M. Serge GIBERT à Mme Nathalie BOUDOUL, M. Jérôme RAYNAUD à M. Tony BERNARD.

Délégués excusés ou absents :

Conseil régional : M. Frédéric BONNICHON, Mme Sophie ROTKOPF, Catherine ZAPPA.

-Haute-Loire : Mme Marie-Agnès PETIT.

-Loire : M. Pierre-Jean ROCHETTE.

-Puy-de-Dôme : MM. Fabien BESSEYRE, Cédric DAUDUIT, Antoine DESFORGES, Mmes Célia BERNARD, Valérie PRUNIER, Alexandra VIRLOGEUX.

EPCI : M. Vincent CHALLET, 1 siège vacant.

Communes : MM. Damien CHEVARIN, Thierry d'ANDIGNE, Jean-Gabriel FAURE, Christian NUGIER, François PELLETIER, Daniel PICOT, Rémi RIZAND, Elie TOURLONIAS, Gilles VAYSSIERE, Mmes Céline AUGER, Christine BOSCH, Stéphanie BURIAS, Mélanie DEIJN, Stéphanie RIAS.

Président formation Grand cycle de l'eau (1 délégué - 0 voix car déjà compté en tant que délégué des communes) : M. Eric DUBOURGNOUX.

Assistaient à la réunion, pour le syndicat mixte du Parc : M. Dominique VERGNAUD, Directeur, M. Eric COURNUT, Directeur-adjoint, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, M. Renaud LAIRE, Chargé de mission Géomatique et systèmes informatiques, et Mme Clémence ZOELLER, Assistante de direction.

Répartition des 197 voix au sein du Comité syndical :

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : 70 voix (7 représentants disposant chacun de 10 voix).

Conseils départementaux : 70 voix

-Puy-de-Dôme : 60 voix (10 représentants disposant chacun de 6 voix).

-Haute-Loire : 8 voix (2 représentants disposant chacun de 4 voix).

-Loire : 2 voix (1 représentant disposant de 2 voix).

Délégués des EPCI : 16 voix (8 représentants disposant chacun de 2 voix).

Délégués des communes : 40 voix (40 représentants disposant chacun de 1 voix).

Président de la formation SCoT : 1 voix (1 représentant disposant de 1 voix)

Président de la formation Grand cycle de l'eau : 0 voix (1 voix relevant déjà du collège des communes)

En séance : 107 voix

Stéphane RODIER salue les personnes invitées partenaires.

1-Approbation du relevé de décisions du Comité syndical du 10 février 2022

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve le relevé de décisions du Comité syndical du 10 février 2022.

2-Information du Président du syndicat mixte du Parc sur les décisions prises par délégation du comité syndical dans sa formation plénière

Le comité syndical dans sa formation plénière prend acte de la communication de ces informations.

3-Liste des marchés publics conclus en 2021

Le comité syndical dans sa formation plénière prend acte de la communication de ces informations.

4-Mise en œuvre des Lignes directrices de gestion (LDG) du syndicat mixte du parc naturel régional Livradois-Forez

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte les lignes directrices de gestion du syndicat mixte du Parc naturel régional Livradois-Forez.

5-Compte de gestion 2021 du receveur

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le compte de gestion 2021 et autorise le Président du syndicat mixte à le signer.

6-Compte administratif 2021

Présents ou représentés : 42 sur 70

Etaient présents : 29 délégués - soit 69 voix

Ont donné pouvoir : 11 délégués - soit 36 voix

N'ont pas pris part au vote : 2 délégués - soit 2 voix : Stéphane RODIER, Mme Julie CHALLET à M. Stéphane RODIER.

En séance : 105 voix

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le Compte administratif 2021 tel que présenté en séance.

Renaud DAUMAS demande s'il est envisageable d'augmenter les contributions des partenaires en plus des EPCI et des communes.

Tony BERNARD rappelle qu'un syndicat mixte de Parc est un établissement public sans fiscalité propre (il ne lève pas l'impôt).

Stéphane RODIER ajoute qu'avec les diminutions des contributions statutaires depuis 2016, des financements autres ont été recherchés, sans grande marge de manœuvre, en dehors des financements pour les actions.

7-Affectation du résultat 2021

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le compte administratif 2021 et affecte au budget primitif 2022 le résultat constaté en séance.

8-Budget primitif 2022

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- adopte le Budget primitif 2022 tel que présenté en séance.

Eliane AUBERGER indique que la part de la Région est importante et souhaiterait connaître la situation des autres Parcs naturels régionaux en France.

Stéphane RODIER précise qu'au sein de la région les situations sont disparates ; pour les 2 Parcs auvergnat, la contribution statutaire de la Région est parmi les plus importantes par rapport à d'autres Parcs d'Auvergne-Rhône-Alpes ; mais en contrepartie, les financements de la Région sur le programme d'actions du Parc est bien moindre.

Myriam FOUGERE propose qu'une réflexion soit engagée dans le cadre de la révision de la Charte pour augmenter la part du programme d'actions.

Stéphane RODIER ajoute que cela reste plus risqué de privilégier les financements sur le programme d'actions car cela repose sur une approche à court terme et nécessite davantage d'autofinancement.

Gérard LECOQ précise que le programme d'action est actuellement en forte augmentation avec le coût de la révision de la Charte. Il demande si à l'issue, il n'y a pas moyens de faire des économies.

Dominique VERGNAUD explique que la révision de la Charte est entièrement financée par la Région (dans le cadre d'une convention de délégation avec le syndicat mixte du Parc) et le programme LEADER. Il n'y a donc aucune marge de manœuvre de ce côté.

Jean-Robert CHAIZE demande s'il existe une analyse comparative des contributions statutaires des Parcs naturels régionaux au plan national.

Dominique VERGNAUD indique que les données sont très variables d'un Parc à l'autre ; pour les contributions des communes et des EPCI, le Parc Livradois-Forez est dans la moyenne basse.

Tony BERNARD rappelle que, comme cela a été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire 2022, une dotation spécifique sera attribuée par l'Etat aux communes classées Parc naturel régional sous réserve de respecter les critères prévus (voir relevés de décisions du comité syndical du 10 février 2022).

Renaud DAUMAS souhaiterait avoir des informations sur la situation des crédits Natura 2000 et s'interroge sur l'avenir de l'animation de 8 sites Natura 2000 portés par le Parc.

Stéphane RODIER explique que la situation n'est pas encore très claire. La Région s'interroge sur les conditions de transfert de cette compétence par l'Etat et des charges financières que cela représentera pour elle. A compter du 1^{er} janvier 2023, la compétence « gestion des sites Natura 2000 » reviendra aux Régions qui peuvent la déléguer par voie de convention à des opérateurs locaux.

Tony BERNARD ajoute que l'Etat doit également donner certaines garanties aux Régions pour le transfert de cette compétence.

9-Autorisation d'avance remboursable du budget primitif au budget annexe Grand cycle eau Dore

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise une avance remboursable sans intérêt du budget principal du syndicat mixte du Parc au budget annexe « Grand cycle eau Dore », pour un montant de 57 577,40 €, dans la limite des crédits inscrits au budget ;
- accepte de percevoir le remboursement de cette avance, dès lors que les recettes constatées au budget annexe « Grand cycle eau Dore » le permettront ;
- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à prendre toutes décisions concernant cette avance de trésorerie et son remboursement.

10-Adhésion du syndicat mixte du Parc à l'association Pro Silva France

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir ;
 - engager les dépenses de cotisations chaque année, conformément au montant en vigueur, dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

11- Usage de la marque collective Livradois-Forez

Jean- Robert CHAIZE annonce qu'il émettra un avis réservé quant à cette délibération par rapport aux valeurs exprimées par la marque.

Michel GONIN est réservé sur ce dossier ; il ne souhaite pas que le Parc soit associé à ce type d'activités.

Stéphane RODIER rappelle que la marque territoriale Livradois-Forez engage des acteurs privés et publics et doit valoriser l'activité économique y compris industrielle, même s'il est certain que des efforts sont à faire au plan environnemental. Cette marque a pour objectif d'entraîner les acteurs vers de bonnes pratiques.

Eliane AUBERGER est d'accord pour s'engager dans une démarche de progrès. Les encadrants de ces activités motorisées ont une volonté de faire plus attention à l'environnement ; il est donc important de les prendre en compte, mais il est difficile d'encadrer les pratiques individuelles. Elle propose donc dans un premier temps de coconstruire une charte avec les acteurs du territoire. Cette charte permettrait ensuite d'aboutir à l'attribution de la marque sous réserve d'en respecter les engagements.

Tony BERNARD rappelle qu'un guide des bonnes pratiques a été élaboré et validé par les acteurs du territoire. Ce travail avait apaisé les tensions.

Eliane AUBERGER ajoute que la révision de la Charte pourra être l'occasion de débattre de ce sujet sensible.

Sabine THOLONIAT propose également de sensibiliser les vendeurs de véhicules, avoir une démarche plus pédagogique.

Chantal FACY s'interroge sur la motivation de ces entreprises pour avoir la marque Livradois-Forez ? Si le Parc autorise cette marque tout de suite, et que celles-ci ne sont pas en phase avec les valeurs, cela sera très difficile de leur retirer une fois attribuée.

Renaud DAUMAS ajoute que si le Parc attribue cette marque aux prestataires de sports motorisés, il pourrait être attaqué par d'autres structures plus vertueuses et porteuses de la marque. Cela dévaloriserait à terme la marque. Il votera donc contre cette proposition.

Gérard LECOQ confirme que cela n'a en effet pas de sens de donner cette marque à ce type de prestataires.

Bernard LORTON précise qu'il est nécessaire de faire la différence entre les pratiquants individuels et des entreprises qui pourraient bénéficier de la marque et qui sont de plus en plus soucieuses du respect de l'environnement. Il rappelle que le marque Livradois-Forez n'est pas la marque Valeurs Parc et qu'elle se veut inclusive, élargie dans le but de faire connaître le territoire.

Stéphane RODIER propose de retravailler ce dossier et de préciser notamment les moyens à mettre en œuvre pour vérifier le respect des valeurs.

Ce rapport est reporté à une séance ultérieure.

12-Groupement de commande pour la réalisation d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration et la rédaction du dossier de candidature au programme LEADER 2023 – 2027

Programme 411, sous-programme 411-73-22

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - adopter la convention constitutive du groupement de commande, désignant le Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement des Combrailles coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer, notifier et exécuter les marchés selon les modalités fixées dans cette convention ;
 - signer la convention constitutive du groupement de commande, ainsi que ses avenants ;
 - engager les dépenses afférentes dans la limite des crédits inscrits au budget.

Christine BATISSON souhaiterait avoir des précisions sur la nécessité de passer par un bureau d'études pour élaborer la candidature.

Tony BERNARD explique que la candidature est lourde et très technique et nécessite une coordination avec les différents GAL du Puy-de-Dôme.

Renaud DAUMAS souhaiterait savoir s'il n'y aura qu'une candidature à l'échelle du Département.

Tony BERNARD confirme qu'il s'agit bien d'une seule et même candidature entre les 5 GAL.

13-Souscription aux Comptes Courants Associés de la SCIC Toi et Toit

Programme 252, sous-programme 252-20-22

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve la souscription du syndicat mixte du Parc aux Comptes Courants Associés de la SCIC Toi et Toits, pour un montant de 2 000 € ;
- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - o signer toute convention à intervenir, ainsi que ses avenants ;
 - o engager les dépenses afférentes, soit **2 000 €**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

14-Déploiement du photovoltaïque à la Maison du Parc : étude de faisabilité et mission de conception-réalisation (maîtrise d'œuvre)

Programme 421, sous-programme 421-31-22

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **40 000 €** , dans la limite des crédits inscrits au budget.



RELEVÉ DE DECISIONS

Réunion du Comité syndical Formation Charte

Séance du 7 avril 2022

Présidence : M. Stéphane RODIER.

Présents ou représentés : 41 sur 65

Conformément à l'article 10 V de la loi n°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, le quorum est fixé au tiers des membres présents.

Etaient présents : 29 délégués - soit 69 voix :

Conseil régional (3 délégués - 30 voix) : M. Renaud DAUMAS, Mmes Elisabeth BRUSSAT, Myriam FOUGERE.

Conseils départementaux (2 délégués - 10 voix) :

-Haute-Loire : M. Bernard BRIGNON.

-Puy-de-Dôme : Mme Aude BURIAS.

EPCI (5 délégués - 10 voix) : MM. Thomas BARNERIAS, Daniel FORESTIER, Mmes Nathalie MARIN, Corinne MONDIN, Martine MUNOZ.

Communes (19 délégués - 19 voix) : MM. Tony BERNARD, Mathieu CAPITAINE, Jean-Robert CHAIZE, Michel GONIN, Guy GORBINET, Gérard LECOQ, Dominique MAYET, Stéphane RODIER, Dominique SEGUIN, Mmes Claude ARTAUD, Eliane AUBERGER, Agnès GRANGEVERSANNE, Christine BATISSON, Nathalie BOUDOUL, Chantal FACY, Valérie LE POSTEC, Patricia LECLERCQ, Valérie MONTEIL, Christiane SAMSON.

Ont donné pouvoir : 12 délégués - soit 37 voix :

Conseil régional (1 pouvoirs - 10 voix) : M. Jean-Pierre TAITE à Mme Elisabeth BRUSSAT.

Conseils départementaux (3 pouvoirs - 18 voix) :

-Puy-de-Dôme : Mme Pascale BRUN à Mme Aude BURIAS, Mme Jocelyne GLACE-LE-GARS à M. Bernard BRIGNON, M. Michel SAUVADE à M. Bernard BRIGNON.

EPCI (1 pouvoir - 2 voix) : M. Philippe MEYZONET à M. Daniel FORESTIER.

Communes (7 pouvoirs - 7 voix) : M. Bernard BERAUD à Mme Christine BATISSON, Mme Julie CHALLET à M. Stéphane RODIER, M. Eric DUBOURGNOUX à Mme Christiane SAMSON, Mme Daphné DUPREZ à M. Tony BERNARD, M. Simon DURUPT à Mme Eliane AUBERGER, M. Serge GIBERT à Mme Nathalie BOUDOUL, M. Jérôme RAYNAUD à M. Tony BERNARD.

Délégués excusés ou absents :

Conseil régional : M. Frédéric BONNICHON, Mme Sophie ROTKOPF, Catherine ZAPPA.

-Haute-Loire : Mme Marie-Agnès PETIT.

-Loire : M. Pierre-Jean ROCHETTE.

-Puy-de-Dôme : MM. Fabien BESSEYRE, Cédric DAUDUIT, Antoine DESFORGES, Mmes Célia BERNARD, Valérie PRUNIER, Alexandra VIRLOGEUX.

EPCI : M. Vincent CHALLET, 1 siège vacant.

Communes : MM. Damien CHEVARIN, Thierry d'ANDIGNE, Christian NUGIER, François PELLETIER, Daniel PICOT, Rémi RIZAND, Elie TOURLONIAS, Gilles VAYSSIERE, Mmes Céline AUGER, Mélanie DEIJN, Stéphanie RIAS.

Assistaient à la réunion, pour le syndicat mixte du Parc : M. Dominique VERGNAUD, Directeur, M. Eric COURNUT, Directeur-adjoint, Mme Caroline MIROWSKI, Responsable du pôle administration générale et logistique, M. Renaud LAIRE, Chargé de mission Géomatique et systèmes informatiques, et Mme Clémence ZOELLER, Assistante de direction.

Répartition des 193 voix au sein du Comité syndical :

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes : 70 voix (7 représentants disposant chacun de 10 voix).

Conseils départementaux : 70 voix

-Puy-de-Dôme : 60 voix (10 représentants disposant chacun de 6 voix).

-Haute-Loire : 8 voix (2 représentants disposant chacun de 4 voix).

-Loire : 2 voix (1 représentant disposant de 2 voix).

Délégués des EPCI : 16 voix (8 représentants disposant chacun de 2 voix).

Délégués des communes : 37 voix (37 représentants disposant chacun de 1 voix).

En séance : 106 voix

15-Mission pour la concertation, l'information et la communication grand public dans le cadre de la révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **31 740 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

16-Mutualisation d'un poste de Géomaticien entre PNR du réseau APARA (Association des Parcs naturels régionaux d'Auvergne-Rhône-Alpes)

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir, ainsi que ses avenants ;
 - engager les dépenses chaque année dans la limite des crédits inscrits au budget primitif.

17-Reconquête de milieux prairiaux le long de la Dore – modification du plan de financement

Programme 113, sous-programme 113-22-20

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir, ainsi que ses avenants ;
 - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **15 500 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

18-Réalisation d'aménagements et d'équipements de valorisation des paysages et du patrimoine

Programme 122, sous-programme 122-10-22

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir ainsi que ses avenants ;
 - solliciter les subventions correspondantes auprès des financeurs ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **42 000 € TTC**, dans la limite des crédits inscrits au budget.

19-Actions en faveur de l'attractivité des Parcs du Massif central - convention de partenariat avec l'IPAMAC

Programme 311, sous-programme 311-51-22

Le COMITE SYNDICAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- autorise le Président du syndicat mixte ou le Directeur à :
 - signer toute convention à intervenir, ainsi que ses avenants ;
 - engager les dépenses afférentes, soit **1 479,52 €** de participation financière et **1 782,95 €** d'avance de trésorerie remboursable, dans la limite des crédits inscrits au budget.

20-Bilan 2021 des projets accompagnés par l'Atelier d'Urbanisme en Livradois-Forez

Le comité syndical dans sa formation plénière prend acte de la communication de ces informations.

Renaud DAUMAS souhaiterait savoir si la mission d'accompagnement des communes/EPCI par le Parc dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme fait l'objet d'une participation financière supplémentaire.

Dominique VERGNAUD précise que ce service gratuit est assuré dans le cadre des missions du Parc en matière d'urbanisme/paysage ; il financé au titre des contributions statutaires des EPCI (pour leurs projets et ceux des communes).

Stéphane RODIER annonce la date du prochain comité syndical, le mercredi 6 juillet 2022, à 18h30, à la Maison du Parc, à Saint-Gervais-sous-Meymont.

FIN DE LA SEANCE : 20H45